



Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019, à 20 h, au 1147 rue du Pont, le conseil municipal sera appelé à rendre une décision à l'égard de la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogations mineures n° 248

- Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un garage privé isolé d'une superficie projetée de 107,76 m² et d'une largeur projetée de la façade de 12,19 m, contrairement aux dispositions de l'article 9.6.2 du Règlement de zonage n° 243-91 qui prescrivent une superficie maximale de 92 m² et une largeur de façade maximale de 9,89 m.
 - Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble localisé au 169, rue des Saules, constituant le lot 2 642 126.
2. Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,
ce 14^e jour de mai deux mille dix-neuf